



CERCLE SCOLAIRE
SCHULKREIS
COURTEPIN



2026 - 2027

Brochure scolaire

Table des matières

[Mot de la directrice](#)

Page 2

Rentrée scolaire

[Contacts](#)

Page 3 - 4

Enseignants, enseignants spécialisés, logopédie, psychomotricité, psychologie et contacts utiles

[Ressources organisationnelles](#)

Pages 5 – 8

Horaire journalier, Piscine et activités créatrices et manuelles, Congés et vacances, Dates importantes, Bibliothèque, Secrétariat, Fournitures scolaires, Plan du site

[Klapp](#)

Pages 9 - 10

Informations sur l'application Klapp, instructions pour créer annonce d'absence dans Klapp

[Absences](#)

Pages 11 - 13

Maladies et rendez-vous, Congés spéciaux, Congés joker, KLAPP

[Accès à l'école](#)

Pages 14 - 17

Périmètre scolaire, A pied ou à vélo, En trottinettes ou rollers, En automobile, En bus, Conseils de la police cantonale, Pédibus, Bus scolaire (Arrêts et horaires)

[Social](#)

Pages 18 - 20

Travailleur social en milieu scolaire: coordonnées et rôle. Brigade des mineurs, Court'In Peace

[Aides à l'élève](#)

Pages 21 - 23

Compensation des désavantages, Enseignement spécialisé, Cours de langue et culture d'origine, logopédie, psychologie scolaire et psychomotricité, Devoirs surveillés

[Santé](#)

Pages 24 - 26

Goûters, Dentiste scolaire, Contrôles médicaux, Poux, Mycoses, Verrues plantaires

[Vie numérique](#)

Pages 27 - 29

Internet à l'école, Appareils connectés privés à l'école, Prévention écrans et médias sociaux

[Divers](#)

Pages 30 - 34

Objets trouvés, Dégâts et assurances, Futur en tout genre Conseil des parents, Passeport vacances, activités extra-scolaires

Mot de la directrice

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous présenter la brochure informative pour l'année scolaire à venir.

Cette rentrée est marquée par une évolution de nos effectifs, qui entraîne l'ouverture d'une classe supplémentaire au primaire. Cet ajustement répond à l'augmentation du nombre d'élèves au sein de notre établissement, qui comptera désormais **5 classes 1-2H et 17 classes de 3 à 8H.**

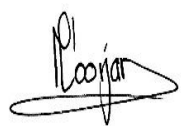
Après une année de convalescence et une reprise progressive, je suis heureuse de poursuivre mes fonctions, accompagnée de mon adjoint, **Dominique Dubost**, déjà engagé à mes côtés depuis le départ de notre première adjointe, **Hélène Bertschy**. Cette collaboration renforcée nous permet d'envisager cette année avec sérénité.

Nous poursuivons notre travail autour de l'évaluation des élèves afin de mieux les soutenir dans leurs apprentissages, tout en continuant à mener nos actions en faveur d'un climat scolaire de qualité.

Nous continuerons à offrir un cadre d'apprentissage bienveillant et exigeant, afin d'accompagner au mieux chaque élève dans son parcours.

Toute l'équipe enseignante se réjouit de poursuivre la collaboration avec vous tout au long de l'année scolaire.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.



Nesrine Noorjan
Directrice d'école primaire



Rentrée scolaire

Jeudi, 27 août 2026
à 9h00 pour tous les 2H à 8H
à 13h25 pour les 1H
Devant le bâtiment E.



Enseignants

Fonction	Nom	Nom	Nom	Classe	Pavillon / Salle
Enseignant	Girona Tiffany	Richoz Carole		1H-2H A	E / 2.3
Enseignant	Sifonios André			1H-2H B	E / 2.2
Enseignant	Aeby Olivia	Oberson Pauline		1H-2H C	E / 2.1
Enseignant	Sansonnens Léa	Schwerzmann Marina		1H-2H D	E / 1.2
Enseignant	Cetrangolo Natali	Sansonnens Léa		1H-2H E	E / 1.3
Enseignant	Haan Marie Laure	Bertschy Hélène		3H A	B / 1.1
Enseignant	Zwahlen Carole	Bertschy Hélène		3H B	B / 1.2
Enseignant	Costas Monica	Zwahlen Carole		3H C	C / 0.1
Enseignant	Hayrapetian Christine	Oberson Pauline		4H A	D / 0.1
Enseignant	Jonin Sarah	Corthésy Laetitia		4H B	A / 1.2
Enseignant	Johner Véronique	Rosolen Sophie		4H C	A / 1.1
Enseignant	Fontana Myriam	Perroud Nicole		5H A	C / 0.2
Enseignant	Mollard Elodie	Broch Mireille		5H B	D / 1.1
Enseignant	Thomas Armel			5H C	F / 2.3
Enseignant	Aguet Thierry			6H A	D / 1.2
Enseignant	Humbert Guillaume			6H B	F / 0.3
Enseignant	Cantin Laura	Python Emilie		6H C	F / 0.2
Enseignant	Marmet Pauline	Fragnière Pascal		7H A	F / 2.4
Enseignant	Riedo Saranda	Fragnière Pascal		7H B	F / 2.2
Enseignant	Piller Nicole			8H A	F / 1.2
Enseignant	Déléchamp Marion	Fragnière Pascal		8H B	F / 2.1
Enseignant	Ferreira Joel			8H C	F / 1.3
Activités créatrices	Broch Mireille	Bertschy Hélène	Rosolen Sophie	3-8H	Barberèche
Enseignants spécialisés	Leonetti Stefania	Alves Fabia	Mantilla Isabel		
Enseignants spécialisés	Forni Laura	Mrdovic Slavica	Bourquenoud Véronique		
Enseignants spécialisés	Minguely Valérie	Benoît Minguely Sophie			

Logopédie — Psychomotricité et Psychologie

Fonction	Nom	Téléphone	Mail	Jours de présence	Pavillon
Logopédiste	Mélanie Bacrot	026 684 85 21	melanie.andrieu@edufr.ch	Lu / Ma / Mer/ Jeu	A / 1.3
Logopédiste	Laure Kohli	026 684 25 15	laure.kohli@edufr.ch	Lu / Mer / Jeu	D / 0.3
Psychologue	Raphaël Magne	026 684 15 03	raphael.magne@edufr.ch	Lu / Mer / Jeu / Ven	D / 1.3
Psychomotricienne	Alice Schmid	077 512 66 82	alice.schmid@edufr.ch	Lu / Ma / Mer	A / 2.1

Contacts utiles

Fonction	Nom	Téléphone	Mail	Pavillon / Place
Direction	Noorjan Nesrine	026 684 85 06	dir.ep.courtepin@edufr.ch	C.2.5
Direction - Adjoint	Dubost Dominique	026 684 85 00	adj.ep.courtepin@edufr.ch	C 2.5
Inspection des écoles	Luisoni Marc	026 305 73 81	marc.luisoni@fr.ch	Givisiez
Travailleur social scolaire	Borgeaud Yves	026 684 85 13	yves.borgeaud@edufr.ch	D.1.4
Cours d'appui français	Python Emilie		Emilie.python@edufr.ch	B.0.1
Cours d'appui français	Blanchard Laurence		laurence.blanchard@edufr.ch	B.0.1
Catéchisme catholique	Kilchoer Marie-France	079 866 27 23	marie-france.kilchoer@cath-fr.ch	
Catéchisme réformé	Campiche Sophie	079 482 87 72	campichesophie@gmail.com	
Secrétariat FR	Perroud Chantal	026 684 85 00	sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch	C.2.4
Secrétariat DE	Monney Simone	026 684 85 00	sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch	C.2.4
Devoirs surveillés	Monney Simone	026 684 85 00	sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch	C.2.4
Transport scolaire	Perroud Chantal	026 684 85 00	sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch	C.2.4
Objets trouvés	Monney Simone	026 684 85 00	sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch	C.2.4
Bibliothèque scolaire	Mamié Florence Carrel Carmen	026 684 85 20	biblio.1784@gmail.com	E / sous-sol
Présidente conseil des parents	Dupré Nadia		cp-er@ecolecourtepin.ch	
Crèche / AES	Peruzzi Marie-Claude	026 684 29 00	carre.de.sable.association@gmail.com	Courtepin
Accueil familial de jour / District du Lac	Burri Emmanuelle	079 912 84 93	info@kibelac.org	Morat



Horaire journalier

Classe	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 H	07h50-11h35	Enseignement	Congé	Enseignement	Enseignement	Congé
	13h25-15h15	Congé	Enseignement	Congé	Congé	Congé

Classe	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2 H	07h50-11h35	Enseignement	Enseignement	Congé	Enseignement	Enseignement
	13h25-15h15	Enseignement	Congé	Congé	Enseignement	Enseignement

Classe	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3 H	07h50-11h35	Enseignement	½ classe Congé	Enseignement	½ classe Congé	Enseignement
	13h25-15h15	Enseignement	Enseignement	Congé	Enseignement	Enseignement

Classe	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
4 H	07h50-11h35	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
	13h25-15h15	Enseignement	½ classe Congé	Congé	½ classe Congé	Enseignement

Classe	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
5-8 H	07h50-11h35	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
	13h25-15h15	Enseignement	Enseignement	Congé	Enseignement	Enseignement

Piscine et activités créatrices et manuelles

Les cours de natation– Organisation des déplacements

Lieu : Centre PROF-IN, Courtepin

1H–4H : Déplacement en bus scolaire

5H–8H : Déplacement à pied. En cas de transport en bus l'après-midi : présence requise à l'école à 13h15

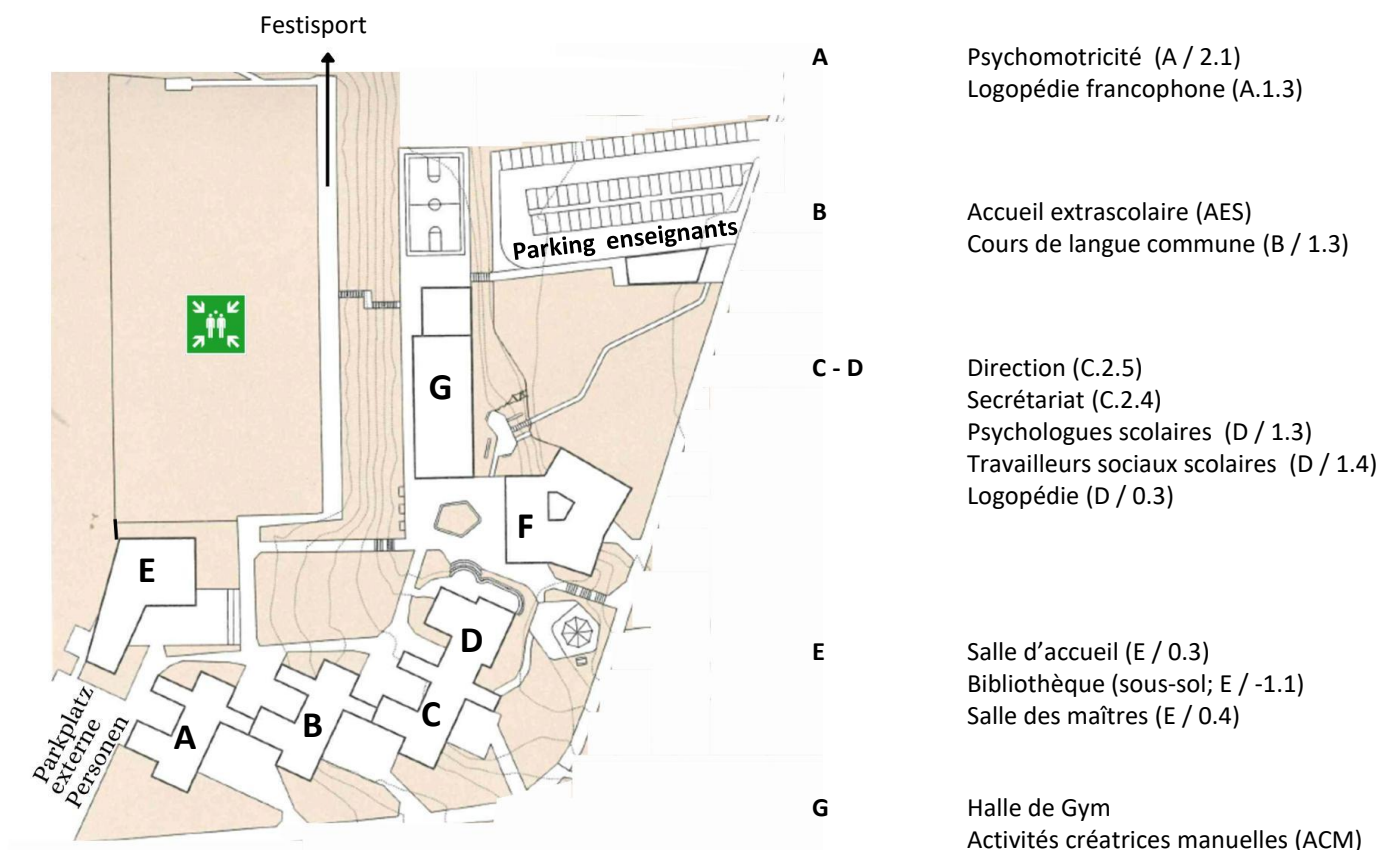
Le planning sera transmis directement par les enseignants.

Les activités créatrices manuelles des **3-4H** et les activités créatrices textiles des **5-8H** ont lieu à Barberêche. Le planning vous sera transmis directement par les enseignants. Les trajets s'effectuent en bus scolaire. **Départ Matin : 07h45** **Départ Après-midi : 13h15**

Veuillez tenir compte de cet horaire et veiller à la ponctualité de votre enfant.

Afin de maintenir le bon déroulement des transports, une charte de comportement pour les passagers est à remplir et signer à chaque début d'année scolaire.

Plan du site



Fournitures scolaires

L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleurs et gommes par exemple. Certains effets personnels des élèves, tels que les pantoufles, chaussures de sport en salle à semelle non marquante ou le sac, restent sous votre responsabilité. Durant l'été, l'enseignant titulaire de votre enfant vous adressera un courrier contenant toutes les informations nécessaires concernant les affaires à prévoir.

Les élèves sont responsables de prendre soin de leur matériel et du matériel prêté. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé. Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation si le matériel peut encore être utilisé.

Congés et vacances 2026/27

Nom	Début	Fin
Vacances d'automne	12.10.2026	23.10.2026
Toussaint	01.11.2026	01.11.2026
Immaculée Conception	08.12.2026	08.12.2026
Vacances de Noël	21.12.2026	01.01.2027
Vacances de Carnaval	08.02.2027	12.02.2027
Vacances de Pâques	26.03.2027	09.04.2027
1 ^{er} mai	01.05.2027	01.05.2027
Ascension et pont	06.05.2027	07.05.2027
Pentecôte	17.05.2027	17.05.2027
Fête-Dieu et pont	27.05.2027	28.05.2027
Vacances d'été	12.07.2027	25.08.2027

2026	Août August				
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

2026	Septembre September				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2026	Octobre Oktober				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2026	Novembre November				
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2026	Décembre Dezember				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

2027	Janvier Januar				
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2027	Février Februar				
Lu Mo	1	8	15	22	
Ma Di	2	9	16	23	
Me Mi	3	10	17	24	
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2027	Mars März				
Lu Mo	1	8	15	22	29
Ma Di	2	9	16	23	30
Me Mi	3	10	17	24	31
Je Do	4	11	18	25	
Ve Fr	5	12	19	26	

2027	Avril April				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2027	Mai Mai				
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

2027	Juin Juni				
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2027	Juillet Juli				
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

Dates importantes

Classes	Activité	Date
 Toutes	Rentrée scolaire	27.08.2026
 Toutes	Journée sportive	11.09.2026
Toutes	Journée à pied à l'école	18.09.2026
Toutes	Loto	03.10.2026
Toutes	Journée du lait à la pause	29.10.2026
7H	Journée « Futur en tous genres »	12.11.2026
Toutes	Journée pédagogique - congé élèves	07.12.2026
Toutes	Service dentaire scolaire	21 & 25.01.2027 & 01. & 04.02.2027
 5Hb-7Ha-7Hb-8Hb	Camp de ski 1	11.01.2027 au 15.01.2027
 5Ha-5Hc-6Hb	Camp de ski 2	25.01.2027 au 29.01.2027
 6Ha-6Hc-8Ha-8Hc	Camp de ski 3	22.02.2027 au 26.02.2027
Toutes	Carnaval de Courtepin	30.01.2027
Futurs 1 ^{er}	Réunion d'information	24.02.2027
 2-8H	Journée jeux	04.06.2027
1H	Semaine culturelle	26.04.2027 au 30.04.2027 (à confirmer)
3H	Semaine culturelle	19. 04.2027 au 23.04.2027
 4H	Camp vert 1	31.05.2027 au 02.06.2027
 2H	Camp vert 2	03.06.2027 au 04.06.2027
Toutes	Clôture	09.07.2027
Durant les activités marquées d'un  , les congés jokers ne sont pas acceptés .		

Bibliothèque



Pour l'école

Mar & Jeu de 13h00 – 13h20 & 15h20 – 16h00

Pour le public

Jeu de 17h00 – 19h00



Pavillon E, sous-sol
Rte de l'Ecole 15a, 1784 Courtepin



026 684 85 20



biblio.1784@gmail.com



Florence Mamié et Carmen Carrel



L'offre de la bibliothèque scolaire s'adresse aux enfants de la 1H à la 8H.

La bibliothèque est fermée durant les vacances scolaires.

Secrétariat



Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h45
L'après-midi sur rendez-vous uniquement



Pavillon C Salle 2.4
Rte de l'Ecole 15a, 1784 Courtepin



026 684 85 00



sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch



Simone Monney et Chantal Perroud



Le secrétariat est fermé durant les vacances scolaires.

Application Klapp

KLAPP est disponible comme application mobile sur smartphones, tablettes ou via un navigateur sous forme de site web.

Elle offre une vue d'ensemble de la communication liée au quotidien scolaire entre l'école et les parents.

L'application **ne doit en aucun cas** être utilisée pour transmettre des documents officiels tels que les bulletins scolaires ou tout document contenant des décisions relatives au parcours éducatif. **Veillez donc noter que :**

- KLAPP est utilisée pour la transmission d'informations générales entre l'école et les parents.
- Les données sensibles ou personnelles (documents officiels, notes, etc.) **ne sont pas échangées via KLAPP**, mais continuent d'être transmises selon les procédures habituelles.

	Horaire d'envoi : Vous pouvez écrire un message à tout moment, mais vous ne pouvez pas vous attendre à recevoir une réponse immédiate. Les messages urgents doivent être envoyés au secrétariat. Les enseignants ne consultent pas Klapp durant les heures d'enseignement.
	Absence : Créer une absence avant le début des cours (marche à suivre annexée).
	Taille message : Messages courts et clairs
	Objet : Un titre court, mais qui indique immédiatement le sujet... - Absence - Jours Joker - Demande de congé - Demande : Entretien téléphonique
	Administration école : La communication avec le secrétariat peut se faire également sur Klapp.
	Traduction : Un outil de traduction est disponible à l'intérieur de l'application. Ainsi, les parents parlant une langue étrangère peuvent écrire leur message dans leur langue d'origine et celui-ci peut être traduit directement par l'enseignant, et inversement. Attention, la traduction peut apporter des interprétations différentes.
	Liste Tutoriels :    <u>Liste Tutoriels</u> <u>1ère connexion</u> <u>Gestion des absences</u>

Klapp – Annonce d'absence

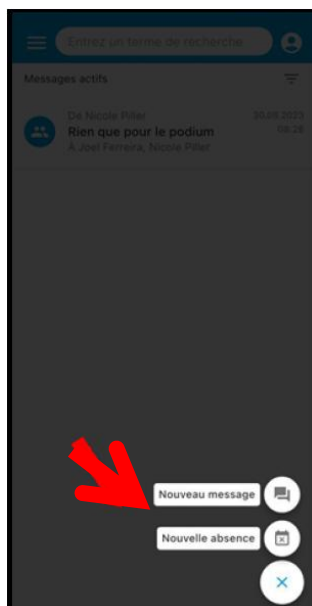
1

Aller sur la page d'accueil Klapp et cliquer sur l'icône du stylo



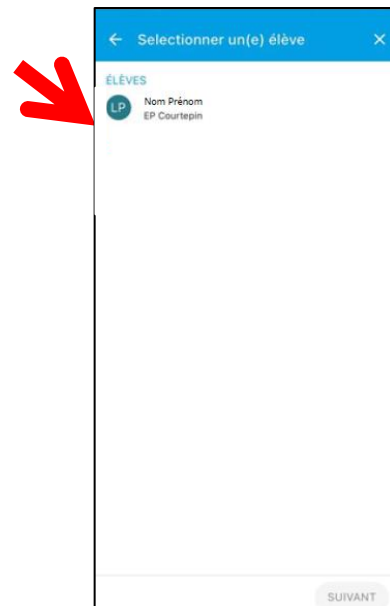
2

Sélectionner «Nouvelle absence»



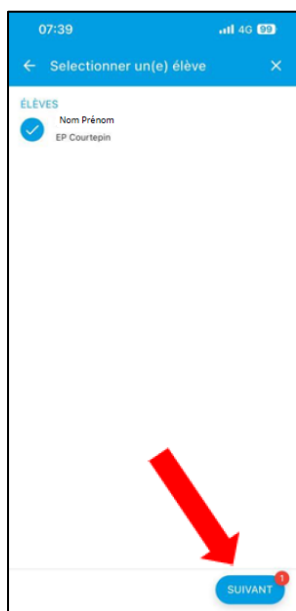
3

Sélectionner l'enfant qui est malade. Important si fratrie !



4

Cliquer sur «suivant»



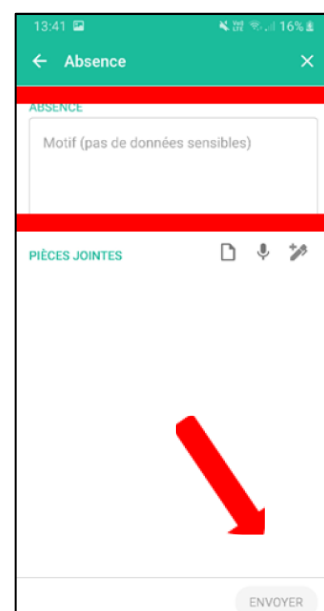
5

Inscrire le temps d'absence et cliquer sur «suivant».



6

Ecrire le motif. Si nécessaire ajouter une pièce jointe (certificat / rendez-vous)
Cliquer sur «envoyer».



Maladies et rendez-vous

Toute maladie ou absence de votre enfant en classe doit être annoncée **AVANT** le début de la classe :

- Par KLAPP (Nouvelle Absence) ou
- Par téléphone au secrétariat de l'école **entre 7h30 et 7h50** au 026 684 85 00.



Si aucun message n'est transmis à l'école de votre part, un dispositif de recherche est engagé. Les frais éventuels incomberont dès lors aux parents.
Pour les absences qui durent plus de 4 jours de classe, un certificat médical est exigé.
Les week-ends, congés, vacances ne comptent pas dans ces 4 jours.



Disparition d'élève : procédure

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, les enseignants utilisent la procédure suivante :

- Lorsqu'un(e) enseignant(e) constate une absence non annoncée, il contacte immédiatement les parents ou la personne de contact pour déterminer ce qu'il en est.
- **Si** les parents ou la **personne** de contact indiquée sur la fiche d'identité **ne** sont **pas joignables**, il passe le relais à la direction d'établissement qui **avertira la police** après 20 à 30 minutes de recherche.

Disparition d'élève : cadre légal

Article 32 (LS) : Violation des obligations scolaires

§ 1 Les parents sont responsables de la fréquentation de l'école par leur enfant.

§ 2 Toute personne qui, intentionnellement ou par négligence, n'aura pas satisfait à son obligation d'envoyer un ou une enfant en âge de scolarité obligatoire dans une école publique ou privée, ou de lui dispenser un enseignement à domicile autorisé, sera punie d'une amende de 100 à 5'000 francs prononcée par la préfecture.

§ 3 La décision de la préfecture est communiquée à la Direction lorsqu'elle est devenue définitive et exécutoire.

Article 39 : Absence imprévue

§ 1 En cas d'absence imprévue d'un ou d'une élève, notamment en cas de maladie ou d'accident, les parents en avisent immédiatement l'établissement, en indiquant le motif de l'absence.

§ 2 Lorsque l'établissement ne reçoit pas d'avis des parents, il prend contact sans délai avec eux ou avec les personnes désignées par eux pour déterminer la cause de l'absence. Si l'absence reste inexpliquée, l'établissement entreprend des recherches, le cas échéant avec l'aide des communes, et est habilité à prendre toute mesure utile pour retrouver l'élève. **Les frais éventuels en découlant sont à la charge des parents.**

§ 3 L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical adressé à la direction d'établissement, dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées.

§ 4 La demande de dispense d'un cours particulier ou d'une activité scolaire est accompagnée d'un certificat médical si elle est motivée par des raisons de santé.

§ 5 D'autres justifications écrites peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.

§ 6 A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si l'absence a interféré avec une période d'examens officiels, des mesures spécifiques doivent être prises.

Congés spéciaux

Les congés sont fixés dans le règlement de la loi scolaire, art. 37 et 38.

Toute demande de congé pour prolongation de vacances ou pour motif de convenance personnelle sera en principe rejetée que ce soit en début, pendant ou à la fin de l'année scolaire.

- Les demandes de congé jusqu'à 20 jours doivent être adressées à la direction d'établissement, par écrit et argumentées **au minimum 1 mois à l'avance**

Un [formulaire](#) est disponible auprès du secrétariat et sur le [site internet de l'école](#).

Congés spéciaux : cadre légal

Article 21 LS : Congés spéciaux

§ 1 Le Conseil d'Etat édicte des dispositions sur l'octroi de congés spéciaux à des établissements, à des classes ou à des élèves.

§ 2 Sur annonce préalable, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours «joker») sans présenter de motif. Les conditions et modalités sont fixées par le Conseil d'Etat.

Article 37 RLS : Congé à un ou une élève (art. 21 LS) – Principes

§ 1 Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels Que :

- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;
- d) à l'école du cycle d'orientation, un stage, un examen ou un autre événement relevant de l'orientation professionnelle s'il ne peut être effectué en dehors du temps scolaire.

Article 38 RLS : Congé à un ou une élève (art. 21 LS) – Procédure

§ 1 La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

§ 2 La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

§ 3 La décision est communiquée aux parents par écrit.

§ 4 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si le congé interfère avec une période d'examens officiels, des mesures spécifiques doivent être prises.

§ 5 Les directions d'établissement sont compétentes pour décider des congés jusqu'à quatre semaines ou vingt jours par année scolaire. Au-delà, la Direction est compétente.

Congés joker

Depuis le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant **quatre demi-jours** de classe par année scolaire (jours «joker») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a).

Les annonces de jours « Joker » doivent être communiquées à l'enseignant **au moins 7 jours à l'avance via Klapp (annonce absence)** ou par e-mail.

Les dates pendant lesquelles les jours joker ne peuvent pas être utilisés se trouvent en [page 8](#) de ce document.

Cadre légal

Article 36a RLS : Jours Joker (art.21 § 2 LS)

1. Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 RLS et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
2. En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
3. Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
4. En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
5. Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins 1 semaine à l'avance.
6. Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.



Périmètre scolaire

- Deux enseignant·e·s surveillent les enfants
10 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin des cours dans la cour de l'école.
- En dehors de ces horaires,
les parents sont responsables de la surveillance de leur enfant.
- Merci de noter :
Les enfants ne doivent pas arriver à l'école plus de 20 minutes avant le début des cours.

À pied ou à vélo pour aller à l'école

- Nous encourageons les élèves à se déplacer à pied ou à partir de 3H à vélo.
(Les enfants de l'école enfantine ne sont pas autorisés à venir à l'école à vélo.)

Pedibus – chemin de l'école en groupe ([voir p. 18](#))

Pour savoir s'il existe une ligne Pedibus près de chez vous, veuillez contacter :

- la coordinatrice Pedibus
- ou le conseil des parents.

Les kickboards et autres engins similaires sont interdits

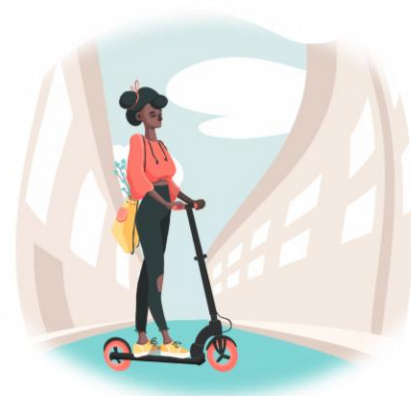
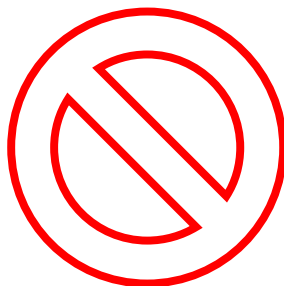
Veuillez ne pas envoyer les enfants à l'école avec les engins suivants, car ils augmentent le risque d'accidents :

- planches à roulettes / skateboards
- kickboards
- skaterunners

Sur le terrain de l'école, ces appareils sont interdits du lundi au vendredi, de 07h30 à 16h00.

Indication légale concernant les trottinettes électriques (Suisse)

- Les jeunes dès 16 ans peuvent conduire une trottinette électrique sans permis.
- Les jeunes de 14 à 16 ans ont besoin d'un permis de conduire de la catégorie M ou G.
- Les enfants de moins de 14 ans ne sont pas autorisés à conduire une trottinette électrique.



En voiture

L'accès en voiture à l'école est strictement interdit. Cela concerne :

- la Route de l'Ecole à Courtepin
- le Schulweg à Courtaman

Toute infraction sera signalée à la Préfecture.

Aucune autorisation spéciale :

La commune n'est pas habilitée à délivrer des autorisations exceptionnelles pour accéder à l'école, y compris pour les personnes ayant des limitations temporaires de mobilité.

Zone dépose-minute :

- À la Route du Postillon, en face de l'église, une zone spécialement aménagée vous permet de déposer vos enfants rapidement et en toute sécurité.

Règles pour un dépose-minute fluide (source [ate](#))

- Les zones de dépose-minute n'existent pas dans l'Ordonnance sur la signalisation routière. Il s'agit d'un concept dont la valeur légale sera donnée par le signal OSR 2.50. Ce panneau interdit le stationnement, mais permet de s'arrêter brièvement pour faire monter ou descendre des passagers.
- Idéalement, la conductrice ou le conducteur reste au volant – l'enfant descend seul.
- Les enfants montent et descendent uniquement dans la zone dépose-minute.
- Les enfants ne doivent jamais monter ou descendre du côté de la circulation.

Lors de la descente

- Le véhicule ne reste dans la zone que le temps nécessaire pour que l'enfant descende.
- Les enfants quittent immédiatement la zone dépose-minute après être descendus.

Lors de la montée

- Les enfants attendent leurs parents dans la zone dépose-minute.
- Les conductrices et conducteurs ne doivent pas attendre trop longtemps dans la zone.



En Bus scolaire

La commune offre un service de transport scolaire pour les familles habitants les villages de **Villarepos, Pensier et Barberêche** ainsi que dans certains **quartiers de Wallenried et Courtepin** où le trajet jusqu'à l'école est jugé dangereux.

Sécurité et comportement dans le bus

- La **sécurité des enfants est très importante**.
- Tous les bus ont des **ceintures de sécurité**. Le chauffeur vérifie que les enfants sont attachés **avant de partir**.
- Les enfants doivent avoir un **bon comportement** dans le bus, le chauffeur **ne peut pas toujours voir tous les enfants**, surtout au fond du bus.

👉 En cas d'incivilités dans le bus : informer le **secrétariat de l'école** ou le **travailleur social de l'école**.

Ponctualité

- Les enfants doivent arriver à l'arrêt de bus **environ 5 minutes avant l'heure**.
- Le bus respecte les horaires autant que possible, il peut y avoir des **retards** (circulation, météo).

Responsabilités

Parents	Ecole	Commune et transporteur
Chemin entre la maison et l'arrêt de bus et arrêt de bus	Surveillance à l'arrêt de bus du centre scolaire (+/-10 min avant et après les leçons)	Durant le transport

Que faire si l'enfant a manqué le bus ?

- **Dans le village**: il rentre à la maison et les parents amènent l'enfant à l'école
- **À l'école**: il va chez l'enseignant·e ou au secrétariat (Pavillon C)

Communication et absences

- Le **secrétariat de l'école** est le contact principal.
- Les chauffeurs voient les absences dans Klapp.
- Les numéros de téléphone des chauffeurs **ne peuvent pas être donnés** (protection des données).

Organisation générale

Inscription : en juin – juillet

Horaires : communiqués début août

Inscriptions -informations



Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h45
L'après-midi sur rendez-vous uniquement



Pavillon C, salle 2.4
Rte de l'Ecole 15a, 1784 Courtepin



026 684 85 00



sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch



Chantal Perroud



Le secrétariat est fermé durant les vacances scolaires.

Nos conseils de sécurité routière pour la rentrée scolaire

En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre enfant à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux



En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.

- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles et la manière de les aborder ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- S'arrêter, regarder, écouter : c'est la méthode pour traverser !

A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes principales, ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir correctement dans toutes les situations ni de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- Seuls les vélos équipés selon les exigences légales sont admis sur la route ;
- Porter un casque réduit fortement le risque de blessures graves à la tête ;
- Les trottoirs sont réservés aux piétons. On ne peut les emprunter qu'en poussant son vélo !



Être vu



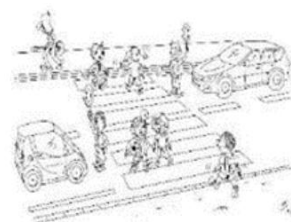
Si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir, un accident sur deux pourrait être évité.

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et contrastés ;
- Par faible luminosité, des accessoires réfléchissants sont perçus à 100m déjà. Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac,...) !

En voiture

Renoncez au maximum à votre rôle de parents taxi : chaque véhicule constitue un danger de plus.

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,... ;
- Sans oublier que les places les plus sûres sont à l'arrière ;
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues ; Faites descendre ou monter votre enfant du côté du trottoir ;
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !

Pedibus – se rendre à pied à l'école

Le Pedibus est une initiative solidaire où les enfants se rendent à l'école à pied, ensemble et en sécurité, sous la conduite d'un adulte. Sans contrainte et adaptable, le Pedibus s'adapte aux rythmes de vie des familles.

Créez ou rejoignez une ligne Pedibus :
simple, rapide et ouvert à tous et toutes !

1. Trouvez d'autres familles de votre quartier ou rejoignez une ligne existante sur pedibus.ch. Dès deux familles, une ligne Pedibus peut être créée.
2. Organisez ensemble le parcours et les horaires selon vos besoins.
3. Partagez les trajets entre les familles et les adultes volontaires pour accompagner les enfants.



Photo* : Pernette Emery

Besoin d'aide ?

*La coordination vous aide à trouver le meilleur trajet et à constituer le groupe nécessaire !
Vous pouvez la contacter à fribourg@pedibus.ch*

Avantages du Pedibus :



Pour la sécurité : les trajets sont encadrés par des adultes et effectués en groupe.



Pour les familles : une organisation partagée qui facilite le quotidien, permet de gagner du temps et réduit les trajets grâce au partage des déplacements.



Pour les enfants : ils bougent, prennent l'air et arrivent à l'école plus concentrés et disponibles pour apprendre.



Pour l'environnement : moins de voitures autour des écoles, donc moins de pollution et de trafic et plus de sécurité.



Pour la cohésion sociale : un moment d'échange et de convivialité entre enfants, parents et voisin-es.

Prochaines dates :

30 mai - lancement de la publication Les Pedirêves de Nine, à Memo, Fribourg
18 septembre - JIAP, Journée internationale à pied à l'école



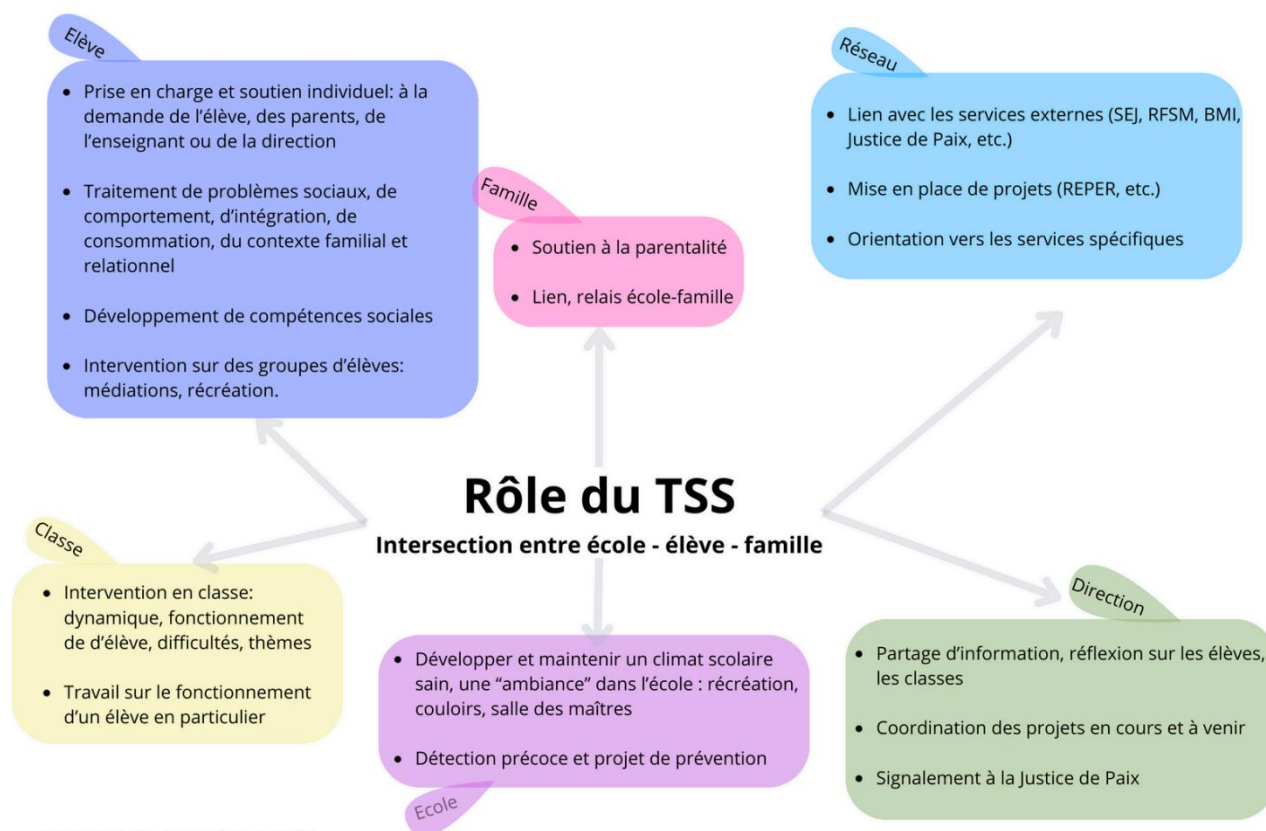
Travailleur social en milieu scolaire

-  Borgeaud Yves
-  026 684 85 13
-  Yves.Borgeaud@edufr.ch
-  Du lundi au jeudi

Rôle du TSS

Le TSS peut être sollicité en tout temps par les parents comme par les enfants.

Depuis 2025, les enfants peuvent déposer une demande de rencontre dans une boîte aux lettres fixée sur la porte du bureau D.1.4. Il leur suffit d'indiquer leur nom et leur classe.



Source: Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC
Quelle: Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Prévention de la brigade des mineurs

Les chargés de prévention de la brigade des mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H. Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits, mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

<https://www.fr.ch/police-et-securite/prevention/brigade-des-mineurs>



Court'In Peace est un projet développé par un groupe de travail de l'école de Courtepin. Les fondements de ce projet sont basés sur le programme Peacemakers de l'institut NBCI. L'objectif de ce projet est de réduire la violence à l'école et de promouvoir la coexistence pacifique. La présence des Peacemakers contribue grandement à créer une culture saine de la vie ensemble sur la cour de récréation. Ce projet a retenu l'attention de l'association ProEdu qui met en lumière des projets pédagogiques innovants et inspirants, au niveau suisse.



Link

Les Peacemakers

A partir de la 5H, deux élèves par classe exercent le rôle de Peacemaker durant l'année scolaire. Ce sont des enfants volontaires et élus par leur classe.

Le rôle des Peacemakers

Ils aident leurs camarades de classe face à de petits problèmes et conflits.

Ils participent normalement aux pauses et interviennent lorsqu'ils y sont sollicités par un autre élève. Ils peuvent également proposer leur soutien à des élèves pour la pacification d'un conflit. Les enfants impliqués dans le conflit décident d'accepter ou non cette aide. Pendant la pause, les Peacemakers portent un gilet bleu pour que les autres enfants puissent les reconnaître. Les Peacemakers utilisent "Les trois doigts" et "le pont de la paix" en tant qu'instruments principaux pour accompagner et aider à résoudre les conflits. Ces outils de gestion de conflits invitent les Peacemakers à créer un espace de parole et d'écoute bienveillant.

La formation des Peacemakers

Les Peacemakers sont régulièrement soutenus par les enseignants et conseillés par leurs coaches. Tout au long de l'année scolaire, ils ont régulièrement l'occasion de participer à des formations pour réfléchir à leurs expériences et exercer de nouvelles mises en pratique dans des jeux de rôles.

Les outils

Le pont de la paix est également peint à différents endroits au sol de l'espace de récréation et disponible dans les classes, afin de permettre aux enfants qui le souhaitent de l'utiliser pour résoudre leurs conflits, sans forcément faire intervenir les Peacemakers.

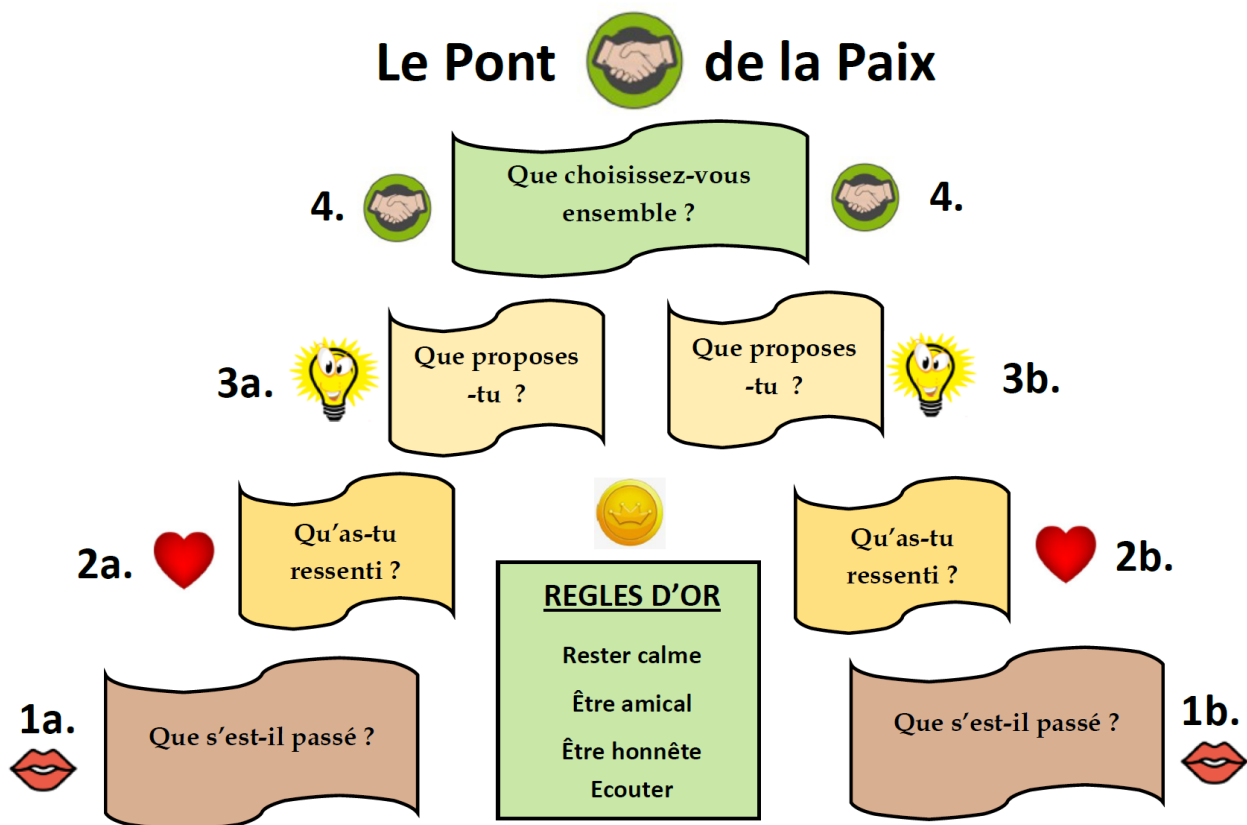
Projet en mouvement

Au cours des dernières années, le projet s'est constamment développé et amélioré grâce aux expériences des enfants, des coaches et des enseignants.

Depuis 2023, les Peacemakers ont pour nouvelle mission de présenter le pont de la paix dans leur classe afin de pouvoir l'utiliser également comme outil de gestion des conflits en classe. Nous leur avons expliqué l'outil simplifié des "trois doigts" qu'ils ont ensuite présenté aux classes de 1-4H.

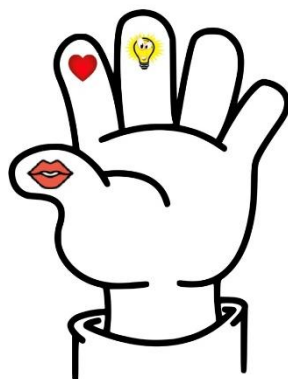
Les étapes du pont de la paix et des trois doigts

1. Dire/ expliquer l'un après l'autre ce qu'il s'est passé. Une fois que chacun s'est exprimé et a écouté l'autre, il est nécessaire de passer à la deuxième étape afin de ne pas rester sur des oppositions éventuelles.
2. Exprimer l'un après l'autre, en se regardant, ce que l'on a ressenti dans son cœur/dans son corps (les émotions vécues et ressenties).
3. Exprimer l'un après l'autre ses besoins/ ses idées pour que cette situation ne se reproduise plus et pour trouver les bases d'une nouvelle manière d'être ensemble.
4. Le point 4 du pont de la paix est un "accord oral" sur la solution pacifique choisie par les jeunes concernés. Ce point n'est pas repris dans les "trois doigts" car l'adulte ou le Peacemaker accompagne le processus jusqu'à l'accord final entre les enfants (point 3).



Trois doigts

Le pont de la paix pour les 1-4H.



Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin), mais ne nécessitent pas une mesure d'aide de pédagogie spécialisée.

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixées par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

[Compensation des désavantages à l'école obligatoire | Etat de Fribourg](#)

Enseignement spécialisé MAO-MAR

Plusieurs enseignants spécialisés travaillent au sein de l'école pour soutenir les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il existe deux types de mesures de soutien, les mesures d'aide renforcée (MAR) et les mesures d'aide ordinaire (MAO).

- Les élèves ayant une MAR ont un projet pédagogique individualisé, avec des objectifs adaptés. Un certain nombre d'unités leur est attribué individuellement.
- Les élèves ayant une MAO suivent le programme de leur degré ou peuvent avoir un programme adapté.
- Le nombre d'unités est donné pour le groupe d'élèves.

Les unités peuvent être dispensées sous différentes formes de travail :

- travail individuel
- en petit groupe
- en classe complète

Les enseignants titulaires et spécialisés collaborent pour répondre aux besoins des élèves.

Cours de langue et culture d'origine

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine. Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet :

www.fr.ch/dfac/apprentissage-des-langues/cours-de-langue-et-de-culture-dorigine-lco

Les offres (logopédie, psychologie scolaire et psychomotricité) sont disponibles pour les élèves de l'école publique pendant toute la période scolaire obligatoire et sont gratuites pour les parents. Les spécialistes sont tenus au secret professionnel.

Logopédie

Le service logopédique est responsable de la prévention, de la clarification, de la thérapie et du conseil en cas de troubles de la communication, de la parole, de la compréhension du langage, de la parole, de la lecture et de l'écriture, de la voix, de la déglutition et de la compréhension mathématique.

Les parents, éventuellement en collaboration avec les enseignants, sont responsables de l'inscription. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du SLPPI.

Logopédiste	Mélanie Bacrot	026 684 85 21	melanie.andrieu@edufr.ch	Lu / Ma / Mer / Jeu	A.1.3
Logopédiste	Laure Kohli	026 684 25 15	laure.kohli@edufr.ch	Lu / Mer / Jeu	D.0.3

Psychologie scolaire

Le service de psychologie scolaire aide les enfants et les adolescents à faire face à des problèmes qui peuvent affecter les aspects sociaux, intellectuels et émotionnels. Ces difficultés peuvent affecter des domaines tels que l'apprentissage, les fonctions cognitives, l'attention, la concentration et l'hyperactivité, le comportement et les relations sociales, la confiance en soi, l'estime de soi, les peurs, les émotions, les relations familiales et les réactions psychosomatiques.

Les parents, éventuellement en collaboration avec les enseignants, sont responsables de l'inscription. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du SLPPI.

Psychologue	Raphaël Magne	026 684 15 03	raphael.magne@edufr.ch	Lu / Mer / Jeu / Ven	D.1.3
-------------	---------------	---------------	--	----------------------	-------

Psychomotricité

Le service de psychomotricité soutient les enfants et les adolescents qui ont des problèmes moteurs ou émotionnels, des problèmes de comportement ou des difficultés dans leurs relations avec les autres.

Il intervient de manière préventive, clarifie et mène des conversations ainsi que des thérapies individuelles et de groupe axé sur le corps. Grâce à la psychomotricité, les enfants et les adolescents acquièrent une plus grande joie de bouger et des compétences en mouvement, une plus grande responsabilité et autonomie, des compétences sociales et une plus grande confiance en eux-mêmes et en les autres.

Les parents, éventuellement en collaboration avec les enseignants, sont responsables de l'inscription. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du SLPPI.

Psychomotricienne	Alice Schmid	077 512 66 82	alice.schmid@edufr.ch	Lu / Ma	A.2.1
-------------------	--------------	---------------	--	---------	-------

Devoirs surveillés

Un service de devoirs surveillés est organisé dans l'école moyennant une participation annuelle financière de la part des parents.

- **Jours et horaires :**
 - Le devoirs surveillés se déroule les lundi, mardi et jeudi de 15h25 à 16h30.
- **Frais annuels :**
 - Parents travaillant chez Micarna : CHF 300.-
 - Autres parents : CHF 500.-
 - Les frais restants sont pris en charge par la commune.
- **Particularités :**
 - Le devoirs surveillés sont un temps d'apprentissage encadré, ce n'est pas un cours de soutien scolaire.
 - La participation est obligatoire pour les élèves inscrits.
 - Les inscriptions sont également possibles en cours d'année scolaire, sous réserve de places disponibles.
 - L'aide aux devoirs n'a pas lieu les jeudis précédant les vacances scolaires, ainsi que la veille des jours fériés et les jours fériés.
 - Le retour des enfants à la maison est sous la responsabilité des parents.
- **Inscription :**
 - L'inscription s'effectue à l'aide d'un [formulaire](#) en ligne, envoyé à tous les parents à la fin de l'année scolaire précédente.

Ce soutien permet à votre enfant de réaliser ses devoirs dans un environnement calme et structuré.



Informations



Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h45
L'après-midi sur rendez-vous uniquement



Pavillon C, salle 2.4
Rte de l'École 15a, 1784 Courtepin



026 684 85 00



sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch



Simone Monney



Le secrétariat est fermé durant les vacances scolaires.

Service dentaire scolaire :

Dans le canton de Fribourg, un examen dentaire annuel est obligatoire pour tous les enfants. Ce contrôle peut être réalisé soit par un dentiste privé, soit par le service dentaire scolaire, qui intervient à l'école de Courtepin fin-janvier début-février.

Fonctionnement :

- Le service dentaire scolaire veille à ce que chaque enfant bénéficie d'un **contrôle une fois par an**.
- **Sans une attestation d'un dentiste privé**, le contrôle est effectué **à l'école**.

Si des soins sont nécessaires, un devis est remis aux parents. Ceux-ci peuvent choisir de faire effectuer le traitement soit par le service dentaire scolaire, soit chez un dentiste privé.

Lorsque le traitement a lieu au cabinet dentaire scolaire, les parents accompagnent leur enfant. Le rendez-vous est fixé directement entre le cabinet dentaire et les parents. Le paiement se fait en espèces sur place.

Dispense du contrôle

- Si l'enfant consulte régulièrement un dentiste, une **attestation de dispense** peut être demandée.
- Il est recommandé de consulter le dentiste **durant l'été**.
- L'attestation est **valable une année**.

Points importants :

- Tous les enfants doivent se soumettre **une fois par an** au contrôle obligatoire.
- En cas de traitement, un **devis est toujours remis au préalable**.
- Le devis doit être transmis à l'enseignant*e **dans les 5 jours** après le contrôle, en indiquant si le traitement sera effectué au service dentaire scolaire ou chez un dentiste privé.
- Les traitements au cabinet dentaire scolaire ont lieu **en présence des parents**.

Comment inscrire ou désinscrire votre enfant du contrôle dentaire :

Veuillez compléter le talon réponse présent sur la lettre d'information du service dentaire scolaire jusqu'au 11 septembre.

Cette lettre d'information vous sera envoyée par Klapp et une copie papier sera donnée à votre enfant.

Vous pouvez nous envoyer l'attestation de dispense

- **soit par e-mail au secrétariat :** sekretariat.ps.courtepin@edufr.ch
- **soit par poste à l'adresse suivante :**
Cercle scolaire de Courtepin
Secrétariat
Route de l'école 15a
1784 Courtepin

Remarque

- L'école et le secrétariat assurent uniquement un rôle de **coordination**, ils n'ont **aucun pouvoir de décision**.
- Le **secrétariat scolaire** reste à disposition pour toute question concernant le dentiste scolaire.



Mycoses et verrues plantaires

Veuillez également avertir les enseignants en cas de mycoses ou de verrues plantaires, notamment pendant les cours de natation et les leçons de gym (douches), afin de prévoir le port obligatoire de chaussettes en latex.

Poux

Veuillez avertir les enseignants si vous constatez la présence de poux afin de prendre les mesures nécessaires. Vous trouverez plus d'informations sur le site internet suivant :

<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-poux>



La médecine scolaire

La médecine scolaire est en pleine réorganisation et en période de transition. Il y a tout d'abord un bilan préscolaire obligatoire, juste avant l'entrée à l'école dans tout le canton. Ce bilan se fait auprès du pédiatre ou du médecin de famille de l'enfant. Un deuxième examen est prévu en 7ème ou 8ème HarmoS. Ce contrôle se fait encore actuellement dans la majorité des communes. Certaines communes effectuent ce deuxième examen obligatoire en 9H, comme dans les CO de la ville de Fribourg, aux CO de Marly, du Gibloux et de Sarine Ouest. Les examens de 7H/8H ou de 9H sont effectués par des médecins scolaires, mais peuvent également être effectués auprès les médecins traitants des enfants/ adolescent-e-s. Des vaccinations gratuites sont également proposées dans le cadre de l'école.

Bilan préscolaire obligatoire :

Avant l'entrée à l'école (1ère HarmoS), les enfants effectuent un examen préscolaire obligatoire auprès de leur pédiatre ou leur médecin de famille. Cet examen permet de contrôler entre autres : la croissance, le développement, le langage, la motricité globale et fine, la vue, l'audition, et de dépister d'éventuelles difficultés et de mettre en place les mesures nécessaires afin de bien débiter la scolarité. Lors de cette visite, les vaccinations seront contrôlées et mises à jour si nécessaire.

Deuxième examen obligatoire :

Cet examen a lieu en général en 7ème ou 8ème HarmoS. La commune de Courtepin figure parmi les communes où le contrôle de santé est réalisé en 9H, au cycle d'orientation, à l'exception des élèves scolarisés au CO de Domdidier. Le deuxième examen obligatoire comprend un guide d'entretien concernant la santé, (ce document s'appelle « questionnaire psychosocial en 9H »), suivi d'un entretien, qui sera mené soit par un*e infirmier*ère scolaire, soit par un *e médecin scolaire. Il permettra d'ouvrir le dialogue, de répondre à d'éventuelles questions de l'élève et de détecter d'éventuels problèmes. Un contrôle du poids, de la taille et du dos sera également effectué. Ce deuxième examen qu'il soit effectué en 7H/8H ou en 9H, peut également se faire auprès du médecin habituel de l'enfant.

Goûters

Nous vous recommandons d'offrir à vos enfants une collation saine.

Voici un lien vers les recommandations de la société suisse de nutrition [Dix-heures](#)

Idées pour des en-cas équilibrés

Boissons	
	Eau du robinet* ou eau minérale
	Infusion d'herbes / de fruits sans sucre
* En Suisse, l'eau du robinet est délicieuse et irréprochable sur le plan sanitaire.	
Fruits	
	pommes toute l'année
	poires août-avril
	raisins septembre-novembre
	cerises juin-août
	figues juin-septembre
	fruits rouges juin-octobre
	melons juin-octobre
	prunes / pruneaux août-octobre
	nectarines / pêches juin-août
	mandarines novembre-février
	oranges novembre-février
	kiwis toute l'année
	abricots juin-août
Légumes	
	tomates juin-septembre
	carottes toute l'année
	concombres avril-octobre
	chou-rave mars-novembre
	céleri mai-septembre
	poivrons juillet-octobre
	radis mai-septembre
	fennel mai-novembre
Pain et céréales	
	pain complet
	pain mi-blanc
	flocons de céréales non sucrés
	pain croustillant
	galettes de riz
Produits laitiers	
	fromage
	fromage frais / fromage d'alpage
	crème nature
	yaourt nature
	lait
Fruits à coque	
	noix
	noisettes
	amandes
	noix de cajou
⚠ Risque d'étouffement chez les tout-petits / les fruits à coque moulus peuvent être utilisés.	

Conseil

Le fait de varier les produits et leurs combinaisons permet de créer des en-cas originaux et attractifs, par ex. pain avec fromage frais ou yaourt nature avec fruits rouges.



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Conseils pour un dix-heures ou un goûter équilibré

L'alimentation est un réel plaisir des sens. Proposer aux enfants des repas et des en-cas diversifiés permet de couvrir les besoins fondamentaux et ainsi de bien grandir. La présente fiche vous indique comment préparer un dix-heures équilibré.

Un dix-heures ou un goûter équilibré

- ✓ contient de l'eau ou des infusions d'herbes et de fruits non sucrés.
- ✓ est composé d'un fruit et/ou d'un légume.
- ✓ est haut en couleur et attractif.
- ✓ est sans sucre ajouté.
- ✓ peut être complété selon l'activité physique et la faim par un produit céréalier, un produit laitier ou des fruits à coque.

Pas régulièrement, mais de temps en temps

- ✓ viande et produits à base de viande tels que saucisses, jambon, viande séchée – favorisez les produits pauvres en graisse.

Après avoir mangé les aliments suivants, il est conseillé de se rincer la bouche avec de l'eau:

- ✓ fruits secs
- ✓ jus de fruits (sans sucre ajouté)
- ✓ fruits exotiques tels que banane, mangue, ananas, papaye – privilégier les fruits exotiques issus des filières de production biologique ou du commerce équitable.

Ne sont pas recommandés

- ✗ les barres chocolatées, à base de lait ou de céréales.
- ✗ les céréales de petit-déjeuner sucrées.
- ✗ les biscuits.
- ✗ les boissons sucrées telles que thé froid, sirop, coca, boissons énergétiques.
- ✗ les boissons édulcorées artificiellement (light/zero).
- ✗ les boissons aromatisées et sucrées à base de lait.
- ✗ les produits gras ou fortement salés tels que bâtonnets salés, chips, fruits à coque salés.

Un en-cas raisonnable

- ✓ apaise les petites faims.
- ✓ apporte de l'énergie pour bouger et jouer pendant la pause et le temps libre.
- ✓ aide à se concentrer.
- ✓ se compose idéalement de produits régionaux et de saison.
- ✓ privilégie un emballage pratique, par exemple une boîte qui conserve les aliments au frais et permet d'éviter les déchets.

Taille d'une portion

1 portion de fruits et de légumes = autant que la main de votre enfant peut en contenir.



Avec le soutien de:



SGE Schweizerische Gesellschaft für Ernährung
sge Société Suisse de Nutrition
sge Società Svizzera di Nutrizione

Internet à l'école

Pour préparer au mieux nos enfants à l'avenir, Internet est utilisé régulièrement en classe. Pour que les enfants connaissent leurs droits et leurs devoirs sur Internet, l'école de Courtepin demande à tous les parents et à tous les enfants de signer une convention d'utilisation adaptée à l'âge.

Cette convention a été élaborée sur la base de la charte de Fritic (Centre de compétences responsable de tous les aspects en lien avec les médias et les technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans le domaine de l'enseignement du canton de Fribourg.)

Ces chartes sont disponibles sur notre site internet.

Frischool

- Il s'agit d'un [site](#) à disposition de tous les élèves du canton Fribourg.
- Vous pourrez trouver :
 - de les manuels scolaires de vos enfants
 - de nombreuses propositions de ressources pédagogiques.

Comptes élèves

Dès la 5H, chaque élève dispose d'un compte Microsoft 365. Pour apprendre à l'utiliser sans risque, des leçons de prévention seront menées en classe avant qu'il-elle reçoive les coordonnées de son compte personnel.



@ # ...



@ # ...



@ # ...



Appareils connectés privés à l'école

- De 07h40 à 11h45 et de 13h15 à 15h25 ainsi que dans le bus scolaire, il est **interdit d'utiliser des appareils électroniques** dans tout le périmètre de l'école.
- **Exception** : si l'enseignant-e ou l'école l'autorise clairement.
- **Sont considérés comme appareils électroniques tous les appareils qui permettent :**
 - de téléphoner
 - d'écouter de la musique ou de regarder des vidéos
 - de prendre ou de montrer des photos
 - de communiquer via Internet

Si la règle n'est pas respectée :

- L'appareil est confisqué temporairement, conformément à l'article 66 du règlement de la loi sur l'école obligatoire.
- Le contenu d'un téléphone portable ne peut être consulté qu'avec l'accord de la propriétaire ou du propriétaire.
- L'appareil est rendu à l'enfant à la fin de la demi-journée.

Prévention écrans et médias sociaux

Vous trouverez des conseils et des recommandations en lien avec la consommation d'écran par vos enfants sur notre site internet ainsi que sur les plateformes suivantes :

- [Médias et Internet](#)
- [Jeunes et médias](#) (site web de la Confédération suisse)
- [REPER | Prévention écrans](#) (site web dédié au monde numérique de l'association REPER)
- [Pour un développement numérique durable](#) (association française ayant pour but l'aide à l'éducation au numérique)
- [Informations pour les parents | Centre de compétences Fritic](#) (citoyenneté numérique)



Si votre enfant **est perturbé dans ses habitudes** (problèmes de sommeil, maux de ventre, maux de tête, agitation, agressivité inhabituelle, sentiment d'inquiétude, difficultés à l'école, ...) **parlez-en :**

- à l'enseignant/e de votre enfant
- à la direction et/ou aux services d'aide à l'école (TSS)
- à REPER (entretien conseil pour parents) / <https://preventionecrans.ch/contact/>



Apprivoiser les écrans et grandir



3 - 6 - 9 - 12 +



Avant 3 ans

L'enfant a besoin de découvrir avec vous ses sensorialités, et ses repères

Jouons,
parlons,
arrêtons
les écrans



De 3 à 6 ans

L'enfant a besoin de découvrir ses dons sensoriels et manuels

Fixons
un temps
d'écrans,
parlons-en
en famille



De 6 à 9 ans

L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social

Créons
et jouons avec
les écrans,
expliquons-lui
Internet



De 9 à 12 ans

L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde

Apprenons-lui
à se protéger
et à protéger
ses échanges



Après 12 ans

Il s'affranchit de plus en plus des repères familiaux

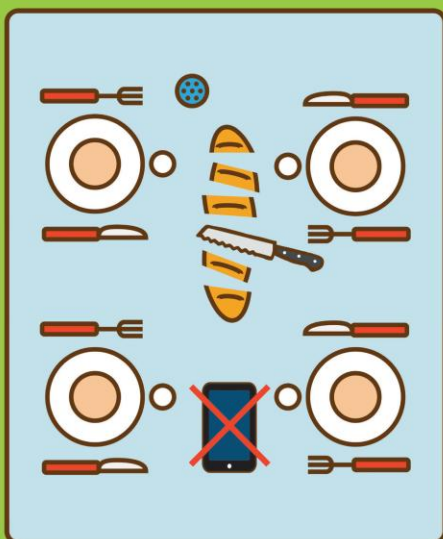
Ne l'espionnons
pas, fixons
des règles
familiales,
restons
disponibles

“ J'ai imaginé en 2008 les repères « 3-6-9-12 » comme une façon de répondre aux questions les plus pressantes des parents et des pédagogues. ” Serge Tisseron

3-6-9-12. Apprivoiser les écrans et grandir, Ed. érès



**À TABLE, ON COUPE LE PAIN :
COUPONS AUSSI
LES ÉCRANS.**



À tout âge, gérons les écrans comme les aliments

**LES ÉCRANS,
C'EST COMME LES BONBONS :
EN MANGER TROP,
ÇA REND RONCHON.**



À tout âge, gérons les écrans comme les aliments

**NE RESTE PAS SEUL
AVEC TES ÉCRANS !**

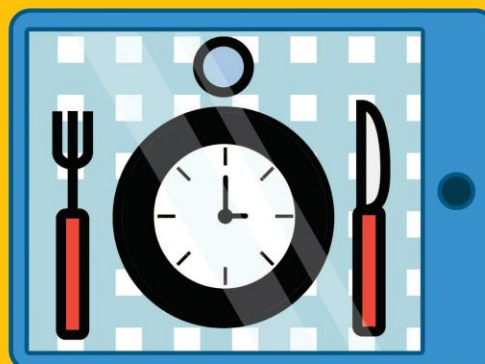


**UN BON FILM,
UN BON JEU VIDÉO,
C'EST COMME
UN BON GÂTEAU :
ON LE PARTAGE
ET ON EN PARLE.**

Illustrations : Blaise Jacob, Gauthier Le Bris.

À tout âge, gérons les écrans comme les aliments

**LES ÉCRANS,
C'EST COMME LES REPAS :
HORAIRE FIXE
ET QUANTITÉ LIMITÉE.**



Apprivoiser
les écrans
et grandir

•• bayard

érès
www.editions-eres.com

Objets perdus

L'école encourage à rappeler aux enfants qu'il est préférable d'éviter d'apporter des objets de valeur à l'école et qu'il est très fortement déconseillé de laisser ce type d'objets aux vestiaires.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Afin de limiter les risques de perte de vêtements, l'étiquetage avec le nom de l'enfant est vivement conseillé. Cela facilitera leur restitution.

Type d'objets	Objets courants	Objets de valeur
Descriptif	Vêtements, chaussons et boîtes à gouter	Lunettes, clés, bijoux, montres, appareils dentaires > CHF 300.-
Lieu de stockage	dans les caisses des objets trouvés à l'entrée principale de <u>chaque</u> bâtiment	Dans un lieu sécurisé et verrouillé
Délai de récupération	Jusqu'à la prochaine période de vacances scolaires	12 mois
Procédure de récupération	Retrait par l'élève ou le parent	Au secrétariat scolaire Contre confirmation des parents
2 ^{ème} lieu de stockage	Local conciergerie Bâtiment F	-
Délai de récupération pour le 2 ^{ème} lieu de stockage	Jusqu'à l'avant dernière semaine de l'année scolaire en cours	-
Procédure de récupération pour le 2 ^{ème} lieu de stockage	S'adresser à la dame de nettoyage du bâtiment F (présente les après-midi après la fin de l'école)	-
Objets non réclamés	Donnés à une œuvre caritative ou pour le marché gratuit du conseil des parents	Soit éliminés soit donnés à une œuvre caritative

Déclarer la perte d'un objet

Si votre objet de valeur n'a pas été retrouvé, nous vous invitons à

remplir le formulaire suivant: [LINK](#)

Déclaration de perte
d'un objet



Dégâts et assurances

Les élèves sont tenus de respecter le matériel et les locaux de l'école. En cas de perte, de détérioration ou de dégradation d'un équipement mis à leur disposition (manuels, instruments de musique, matériel de sport, ordinateurs, tablettes, etc.), les frais de réparation ou de remplacement seront facturés aux parents.

Les dommages causés par un élève à des tiers ou aux bâtiments scolaires sont également à la charge des parents. Ces frais peuvent être couverts par l'assurance responsabilité civile (RC) privée. Il appartient toutefois aux parents de vérifier l'étendue de leur couverture d'assurance.

Par ailleurs, les parents qui transportent des élèves dans leur véhicule privé agissent sous leur propre responsabilité. Il est dès lors recommandé de disposer d'une assurance « occupants » couvrant les dommages corporels pouvant survenir en cas d'accident.

Vols

- Il est recommandé **de ne pas apporter d'objets de valeur à l'école** (téléphones, bijoux, objets coûteux, etc.).
- **L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels** tels que vestes, sacs, trottinettes, vélos ou autres effets privés.
- Les parents sont priés d'informer leur enfant de cette règle.

Journée « Futur en tous genres » 12 novembre 2026

Comme son nom l'indique, la journée « Futur en tous genres » s'intéresse à l'avenir et aux larges perspectives qui s'offrent aujourd'hui aux filles et aux garçons de la 7H. Le temps d'une journée, ils et elles découvrent de nombreux domaines professionnels et des parcours de vie inédits. « Futur en tous genres » leur permet de découvrir de nouveaux horizons, de réfléchir au choix d'une carrière professionnelle et des perspectives de vie sans à priori ou idée préconçue.

C'est un projet mis en place par plusieurs partenaires : les écoles, le monde professionnel et la sphère familiale.

De plus amples [informations](#) seront transmises par l'enseignant titulaire de votre enfant.



Le conseil des parents

Sa mission

- entretient un échange d'informations et un partage d'opinion avec les directions et le corps enseignant.
- représente les intérêts des parents auprès de la direction de l'école et du corps enseignant.
- discute de thèmes et de demandes qui s'avèrent importants pour l'ensemble de l'école.
- apporte son aide dans le cadre des activités scolaires.
- contribue à la vie et à l'organisation de l'école par ses propres activités/projets (Fit4Future, Coup de balai, Pedibus, concours de dessin, marché gratuit, contes pour les élèves).

Ses fonctions

- désigne son président ou sa présidente.
- organise et dirige l'ensemble des réunions et rédige un procès-verbal après chaque réunion.
- prévoit la démission des parents membres dont les enfants ne fréquentent plus l'école primaire.
- contacte les parents par écrit pour le remplacement d'un membre du conseil des parents.

Le conseil de parents

- ... Le conseil des parents encourage le dialogue entre les parents et l'école. Il permet l'échange d'informations et la discussion de propositions entre la commune, les parents et l'école.
- ... Le conseil des parents s'engage pour le bien-être des élèves.
- ... Le conseil des parents est indépendant sur le plan confessionnel et politique.
- ... Le conseil des parents a été constitué en 2018. Son cadre légal est défini selon les bases légales suivantes : la loi sur la scolarité obligatoire, le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire et le règlement scolaire communal.

Sa composition

- 8 membres représentant les parents, nommés par le conseil communal,
- le/la conseiller/ère communal/e responsable de l'école primaire,
- les 2 directions d'école,
- un enseignant par école

Le contacter

Le conseil des parents est à votre disposition pour recevoir vos propositions de thèmes, de remarques ou d'informations complémentaires. Vous pouvez le contacter à l'adresse suivante:

cp-er@ecolecourtepin.ch

Passeport Vacances

PLEIN D'ACTIVITÉS
À CHOIX POUR
TES VACANCES
D'AUTOMNE !

12 au 16
octobre 2026



Inscriptions et
paiements EN LIGNE
du 29.08 au 13.09 sur
www.passvac-courtepin.com

Pour 3 activités:
CHF 25.-/enfant habitant
la commune de Courtepin
CHF 50.-/enfant hors
commune

Soirée d'aide aux inscriptions :

Mercredi 9 septembre de 19h30 à 20h30 à la salle d'accueil de l'école
enfantine Pavillon E

Bourse pour activité supplémentaire :

Dès samedi 19 septembre sur notre site, selon places restantes disponibles,
une activité supplémentaire gratuite par enfant. Premier arrivé, premier servi !

Inscriptions pour les accompagnant-e-s :

Sur notre site du 29 septembre au 4 octobre

Demande d'aide financière possible auprès de Pro Junior Fribourg
026 424 24 42 • aide@projunior-fr.ch • www.proju-fr.ch

Plus d'informations sur www.passvac-courtepin.com



Associations locales

Association	Contact	Site Web	Téléphone	E-Mail
Club de football FC Courtepin Misery Courtion	Claude Progin	FC Courtepin-Misery-Courtion - Home		contact@fc-cmc.ch
Club de football FC Villarepos	Jérémy Baliacas		079 299 09 73	fcvillarepos@gmail.com
Cours de natation Piscine intérieure Courtepin		www.piscinecourtepin.ch	026 565 42 48	info@piscinecourtepin.ch
Chœur d'enfants "la clef des chants"	Evelyne Meuwly		079 738 50 09	choeur.enfants.courtepin@gmail.com
Musique ou cours d'instrument Conservatoire de Fribourg Lieu d'enseignement Courtepin	Alto, euphonium, trompette : Antoine Rabut Flûte à bec : Céline Herrero Piano : Audrey Mützenberg	www.fr.ch/conservatoire	026 305 99 40	conservatoire@fr.ch
Société musicale l'Avenir de Barberêche-Courtepin	Vital Esseiva	www.fanfare-courtepin.ch	079 692 79 49	president@fanfare-courtepin.ch
École de Basket Misery- Courtepin	Zizza Gianni		079 350 05 91	
Cours de langue et de culture portugaises	Lurdes Gonçalves	www.epesuica.ch	031 352 73 49	coordenacao@epesuica.ch
Cours d'espagnol	Francisco Javier Olivares Sevillano			fjavier.olivares@educacion.gob.es
Ludothèque Pinocchio	Romy Meyer	www.ludo-pinocchio.ch		ludo.pinocchio@bluewin.ch
Passeport vacances PassVac	Simone Monney	www.passvac-courtepin.com		passvac.courtepin@gmail.com
Cours d'aviron Société d'aviron Fribourg	Daniel Wirth	Société d'aviron Fribourg - Freiburger Ruderverein - Juniorentaining		coach@safribourg.ch
Cours de golf junior Golf & Country Club Wallenried	Simon Morris	Golfschule – Golf Club Wallenried	026 684 84 80	smgolf@bluewin.ch
Agrès, Danse, Gymnastique enfantine, Gymnastique et danse FSG Courtepin Courtaman	Paulo Sobreiro	www.fsg-courtepin.ch		comite@fsg-courtepin.ch